



[Précédent](#) Newsletter #121 - NAO 2023, CSE en bref, Le saviez-vous?, Appel à la solidarité

[Suivant](#) Newsletter #123 - NAO 2023 suite, CSE en bref, Le saviez-vous?, Rencontre CFDTNext

[Accueil](#)
[Newsletters](#)

Newsletter #122 - NAO 2023 suite, CSE Mars en bref, Le saviez-vous?, Être adhérent·e à la CFDT

17 avril 2023



Négociation Annuelle Obligatoire 2023 suite

L'actualité des dernières semaines au sein d'Amadeus s'est majoritairement focalisée sur les Négociations Annuelles Obligatoires.

La section CFDT Amadeus a été moteur au sein de l'intersyndicale quant à l'élaboration de l'argumentaire des demandes liées aux augmentations de salaires, proposant, notamment, un montant plancher d'augmentation uniforme afin de pallier les effets de l'inflation.

Au beau milieu des Négociation Annuelles Obligatoires, la direction a pris unilatéralement une décision concernant la politique salariale et a déclaré la fin des négociations sur les volets « rémunérations et partage de la valeur ajoutée » et l'a communiqué à l'ensemble des employés. La Direction n'est pourtant pas censée ignorer l'article L2242-4 du Code du travail « Tant que la négociation mentionnée aux articles L2242-1 et L2242-2 est en cours, l'employeur ne peut, dans les matières traitées, arrêter de décisions unilatérales concernant la collectivité des salariés, sauf si l'urgence le justifie. ».

L'intersyndicale n'est pas favorable à un recourt en Justice, la CFDT étudie les suites qu'elle donnera à cette manifeste violation de la loyauté des NAO.

A ce jour, toutes les demandes des syndicats ont été rejetées.

La direction souhaite renégocier les indemnités kilométriques et de télétravail. Son intention serait, respectivement :

Une incitation plus forte à l'utilisation de moyens de transport "verts" par un désengagement conséquent en matière de remboursement des indemnités liées aux véhicules individuels (suppression de la zone 2, instauration d'un forfait mobilité durable...)

De supprimer le forfait mensuel de télétravail actuel (20+10 €) en faveur d'un montant forfaitaire de 2,60 € par jour télétravail.

La CFDT reste mobilisée, n'hésitez pas à nous faire part de vos remarques ou suggestions

Contactez-nous (confidentialité garantie)



CSE du 31 mars en bref

Présents : 7 CFDT, 4 CFE-CGC, 4 CFTC et 2 CGT

Nouvelles nominations de représentants au CE Européen :

Alex BRAN pour CFDT
Sylvain Gimenez pour CFE-CGC



Alex
BRAN

Information du Président:

Le projet Hélios pour la réduction de l'empreinte carbone, passe dans en phase de mise en œuvre et celle-ci va se faire en trois étapes et sur trois ans :

Étape 1 : dès maintenant

Travaux d'isolation thermique des anciens bâtiments de Bel Air

Test géothermie pour valider la performance du géostockage

Étape 2 : l'an prochain, si test probant, mise en place d'une 100ème du géostockage

Étape 3 : mise en place de Photovoltaïque BA et Sophia

Autres projets en cours :

Bienvenu aux ruches sur le site de Bel Air. Prenez bien soin des abeilles qui font un travail de pollinisation essentiel pour la biodiversité.

Toffee est le 1er chien guide aveugle stagiaire à Amadeus !

Bravo aux 16 coureurs pour leur participation au special olympics de Sophia du 31 Mars

Evènements à venir :

Les jeux de Sophia auront lieu du 29 mai au 29 juin. Comme les années précédentes, la gestion se fait par Amadeus Athletic Association - AAA et la direction participe au frais.

Le grand défi raid sportif handivalide a lieu du 2 au 10 juin de Rouen à Rennes avec deux équipes Amadeus constituées de deux personnes en situation d'handicap et deux valides

Summer party est confirmé mais en attente de date

Information du Secrétaire:

Le recrutement d'un nouveau salarié à temps partiel a commencé pour un poste CSE à la billetterie et aux permanences de Bel Air, Paris et Strasbourg.

Billetteries:

Environ 8 000 ski-pass vendus, des remboursements sont toujours possibles pour dans la limite de 6 ski-pass non utilisés jusqu'au 28 avril pour Auron/Isola, La Foux d'Allos, Valberg.

Avantages:

384 commandes de Chèques Emploi Services Universel CESU sur la 1ère campagne. La 2ème campagne est en cours jusqu'au 7 juin inclus.

726 commandes de Chèque-vacances Connect ANCV, ouvert jusqu'au 31 Août inclus.

124 commandes de Chèques Cultures, ouvert jusqu'au 31 Août inclus.

Les derniers Proces-Verbaux ont été validés et devront bientôt être visible sur la page de publication CSE Minutes.



Le saviez-vous ?

Vous êtes tenus de poser vos congés payés expirant le 31 mai 2023 avant cette date.

Un report de cette date est possible :

Jusqu'à fin juin dans la limite de 5 jours

Au-delà, voir avec votre manager

Le Temps Partiel annualisé, une option pour votre organisation de l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée, est ouvert pour la prochaine période (Juin 2023 - Mai 2024) et ce jusqu'au 30 avril.

Choix 1 (4 semaines non travaillées) : 90,74%

Choix 2 (4 semaines + les mercredis non travaillés) : 73.24%. Ce % varie d'une année à l'autre puisque cela dépend du nombre de mercredis fériés.

Lors d'un passage en temps partiel, quel que soit le type du temps partiel : les congés payés acquis et à acquérir sont proratisés à la date de passage du temps plein au temps partiel pour maintenir les 6 semaines de congés payés par an. Par conséquent, si votre période de temps partiel n'est pas celle de l'acquisition des congés payés (juin à mai) :

Prendre tous les congés payés de la période précédente avant le changement.

Il est préférable de souscrire à un temps partiel sur une année complète.

Lors du retour au temps plein, les congés payés sont de nouveau proratisés à la date de passage du temps partiel au temps plein.

vous pouvez demander à maintenir la totalité des cotisations pour la retraite, sur la base du taux plein. Ce qui impliquera une réduction du net. Cette option ne s'applique pas à la retraite complémentaire SOGECAP.

Programme de rachat d'ordinateurs et téléphone professionnel, en voici les principes généraux :

Ouvert uniquement aux salariés permanents Amadeus.

Il ne s'agira que du matériel que vous aurez utilisé.

Avant opportunité de rachat, le remplacement de ce matériel, quel qu'en soit le motif (vol, défaillance), fait perdre le bénéfice du dispositif car un matériel neuf sera attribué.

Le matériel sera à racheter auprès d'un broker "Olinn IT" qui en fixera le prix de rachat.

Le matériel sera "nettoyé" et formaté de toute configuration Amadeus.

Une licence Windows pour les ordinateurs sera à prévoir, ainsi qu'une réinitialisation d'usine des téléphones sera effectuée.

Départ en retraite du salarié et date de réforme du matériel devront coïncider.

Recevoir une estimation de date de remplacement de son matériel?

Tout le détail du dispositif pour Nice/Issy L. M. et Schiltigheim dans ce lien "Politique de rachat" . De nombreuses réponses sont également disponibles dans le chat de la page Néo dédiée.



Être adhérent·e à la CFDT

La Fédération Communication Conseil Culture (F3C) a lancé la campagne du printemps de la syndicalisation du 20 mars au 22 juin 2023 afin de faire connaître **tous les avantages d'être adhérent·e à la CFDT** :

C'est bien sûr bénéficier de tout le réseau et de l'expertise des militants CFDT pour vous conseiller et vous accompagner, vous aider et vous guider dans votre parcours professionnel (conditions de travail, formation, mutation, rémunération, conflit, etc.). C'est donner du poids à votre syndicat dans les négociations et concertations avec le patronat et l'État, pour défendre le droit de tous les salariés, ainsi que dans les branches professionnelles où se négocient les conventions collectives. C'est aussi avoir accès à une offre de services personnalisée et multicanale, d'assurances, de publications, de formations, d'accompagnements, etc...

Plus de détail dans la brochure "La CFDT à mes côtés au quotidien"

N'attendez plus, rapprochez-vous de l'équipe CFDT Amadeus.

C'est le printemps souriez et adhérez

Vous êtes déjà adhérent et vous êtes basé sur Nice ?

Le Syndicat Communication Conseil Culture (S3C) Côte d'Azur vous offre un voucher de 15€ pour tout parrainage d'un nouvel adhérent.